

REACTUP



*Le site à
fréquenter
avant de
baiser !*

Alerte à l'hépatite A

Attention ! Ce contenu a 5 ans. Merci de lire cette page en gardant son âge en tête.

L'Agence régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France a communiqué auprès des professionnels pour alerter sur les signes d'une possible épidémie d'hépatite A. La particularité étant un nombre très majoritaires de gays parmi les personnes concernées, elle a demandé qu'une communication ciblée se fasse à l'encontre des personnes concernées.

Mais cela n'est pas aussi simple. Un des moyens de lutter efficacement contre une épidémie d'hépatite A est la [vaccination](#). Le vaccin contre l'hépatite A est un classique qui marche bien. Mais le marché de ce vaccin connaît actuellement des ruptures d'approvisionnement sérieuses. Aussi le Haut Conseil à la [Santé Publique](#) (HCSP) a-t-il émis un avis expliquant la priorisation qui doit être faite face à ces tensions. Les personnes immunodéprimées et les [HSH](#) (hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes) sont prioritaires.

Voici l'essentiel de la communication de l'ARS à ce sujet :

L'ARS Normandie a signalé 9 cas d'hépatite A dont 6 survenus chez des HSH, en cours d'investigation.

En parallèle, deux cas ont été signalés chez des HSH (1 résidant à Paris et 1 résidant à Nanterre) par l'hôpital Foch le 19 janvier 2017, et de précédents clusters d'hépatite A chez des HSH sont survenus dans différents pays européens.

Nous vous avons alors conseillé de renforcer les mesures de [prévention](#) individuelle à l'attention du public HSH, ce qui peut inclure la vaccination. Or, les [vaccins](#) contre l'hépatite A rencontrent des tensions d'approvisionnement importantes depuis un certain temps, et seul le vaccin VAQTA 50UI/ml (MSD vaccins) est actuellement distribué, avec un contingentement strict aux hôpitaux et centres de vaccination. Dans ce contexte, le HCSP recommande :

La priorisation de la vaccination des contacts des cas avérés Une analyse du risque individuel pour les autres, dont les HSH chez qui la prescription de vaccin est possible après vérification du statut sérologique de la personne Une seule dose de vaccin doit être pratiquée à toute personne éligible à la vaccination, et les personnes ayant déjà reçu une dose de vaccin ne doivent pas être revaccinées Source :

[La publication de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé \(ANSM\) sur les ruptures d'approvisionnement des vaccins hépatite A et l'avis du HCSP](#)

Date: 07-02-2017